



Prévenir le risque routier professionnel

Société de Médecine et de Santé au Travail Dauphiné-Savoie
« CONDUITES et APTITUDES » Vendredi 22 Juin 2018 Annecy le Vieux

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

 L'Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

LA CARSAT

en quelques mots

La **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail** **Rhône-Alpes**

est un organisme de Sécurité sociale. Elle intervient auprès **des salariés, des retraités et des entreprises**, en exerçant 3 grandes missions de service public :

- ✓ Calculer et verser **la retraite** par répartition.
- ✓ Développer une politique d'**action sociale** auprès des assurés fragilisés par leur état de santé et auprès des retraités.
- ✓ Accompagner les entreprises dans la **prévention des risques professionnels** et assurer la **tarification** des accidents du travail et maladies professionnelles.

Assurer la retraite, protéger la santé



———— ACCIDENTS DU TRAVAIL

==== ACCIDENTS DE TRAJET

- - - - - ACCIDENTS À CARACTÈRE PRIVÉ

LES RISQUES ROUTIER PROFESSIONNEL

UNE FORTE SINISTRALITÉ

- 3% des accidents de travail et trajet
- 19% des accidents avec plus de 3 jours d'arrêt
- 25% des accidents avec IPP (handicap)
- 49% des accidents mortels

environ 2/3 en trajet et 1/3 travail (mission)

Accidents de trajet

(tous moyens de transport confondus)

En région Rhône-Alpes sur l'année 2016 :

Il y a eu environ :

9000 accidents de trajet

Soit 800 000 journées de travail perdues

et

800 personnes handicapées et 21 décès.

Statistiques régionales CARSAT Rhône-Alpes 2016

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Mission

- Coût moyen **At** selon nb de jours d'arrêt

0 à 3 j	4 à 15j	16 à 45j	46 à 90j	91 à 150j	> à 150j
≈ 330€	≈ 510€	≈ 1700€	≈ 4400€	≈ 8000€	≈ 29500€

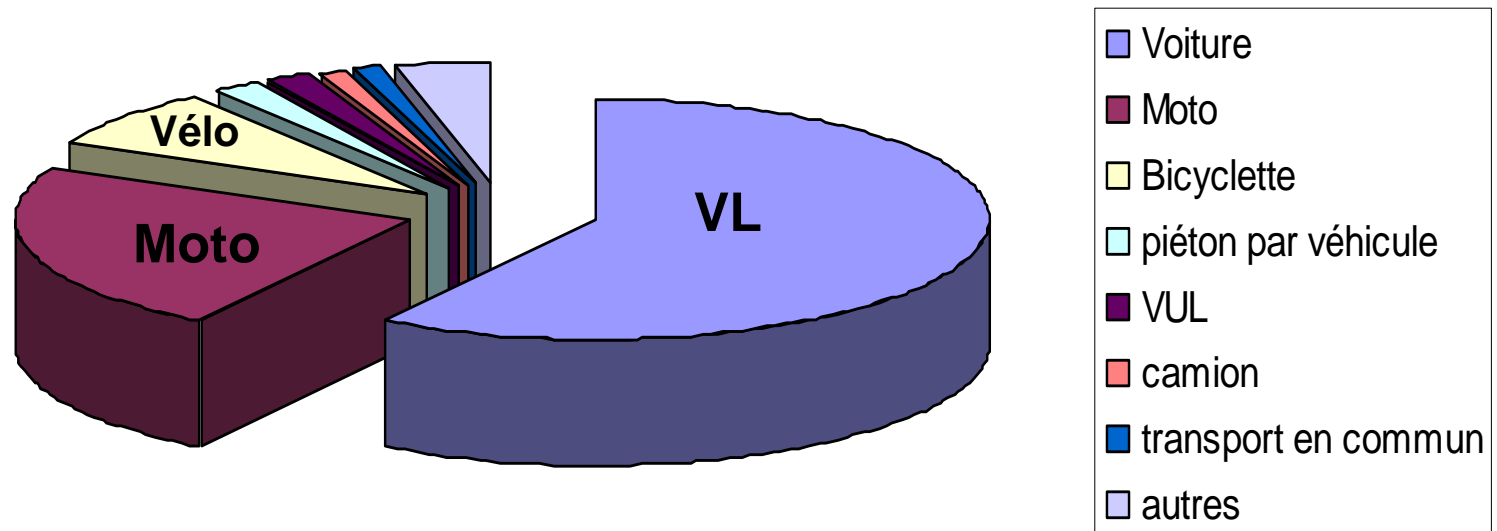
- Coût moyen **Incapacité permanente** selon le taux :

T < 20%	20% ≤ T < 39%	T ≥ 40% et mortel
≈ 47 000€	≈ 95 000€	≈ 410 000€

- Trajet

- Coût mutualisé 0,22 % du salaire (2017)

répartition AT trajet avec IPP par type de véhicule



DÉPLACEMENTS EN MISSION

4 Axes de prévention



Mettre en œuvre un plan d'actions

- Améliorer le management :
 - des déplacements,
 - du parc de véhicules,
 - des communications,
 - des compétences des conducteurs.

Améliorer le management des déplacements

- Mettre en place des solutions alternatives : audio ou visioconférences...
- Définir les moyens de transport les plus appropriés.
- Préparer les déplacements.
 - Rationaliser les déplacements afin d'en limiter l'ampleur.
 - Calculer les temps de déplacement.
 - Prendre en compte les conditions météorologiques.
 - Encourager l'usage des voies les plus sûres, autoroutes...

Améliorer le management du parc de véhicules

- Utiliser des véhicules appropriés :
 - Aménagés et équipés pour agir en sécurité.
 - Maintenus en bon état de fonctionnement (périodicité des vérifications adaptée aux conditions d'utilisation...).
 - Avec procédure de signalement des problèmes détectés par les conducteurs.

Améliorer le management du parc de véhicules

- **Véhicules Utilitaires Légers (VUL) :**
 - Equipements de sécurité : ABS, Airbags passager, climatisation, témoin de surcharge...
 - Séparation habitacle/zone de stockage
 - Marchandises transportées en sécurité, limitation du poids, arrimage, aménagements...

Améliorer le management des communications

- Etablir un protocole pour communiquer en sécurité lors des déplacements
- Proscrire l'usage du téléphone mobile en conduisant, y compris du téléphone dit « mains libres »

Améliorer le management des compétences des conducteurs

- Perfectionnement à la conduite, en priorité pour :
 - Les « grands rouleurs ».
 - Les conducteurs de véhicules utilitaires.

- Formation aux gestes de premiers secours

DÉPLACEMENTS « TRAJETS »

6 Axes de prévention



Déplacements « trajets »

1. Limiter les déplacements des salariés

- Restaurant d'entreprise/Crèches/Services...
- Possibilité de prendre les repas en réfectoire.
- Aménagement des horaires.

2. Inciter les salariés à utiliser les transports collectifs et les modes actifs

- Faire connaître les offres de transports/ les modes actif.
- Aménager les horaires.
- Co voiturage.
- Informer sur le cout réel de la voiture individuelle.

Déplacements « trajets »

3. Aménager les accès à l'entreprise :

- Balisage, fléchage.
- Éclairage.
- Organisation de la circulation interne.
- Parkings en nombre suffisant.



Déplacements « trajets »

4. Inciter les salariés à veiller au bon état de leur véhicule

- Vérification de l'état des véhicules.
- Campagnes sur l'éclairage, les pneumatiques, les organes essentiels de sécurité.

Déplacements « trajets »

5. Aider les salariés à préparer leur trajet

- Aménagement concerté des horaires.
- Accès aux informations sur les conditions de circulation.
- Repérage des zones à risque (aménagement infrastructure...).

Déplacements « trajets »

6. Informer et sensibiliser les salariés aux risques « trajet »

- Campagne de sensibilisation.
- Journées d'information.
- Actions ciblées de formation : distance de sécurité, « mieux partager la route ».
- Téléphoner au volant...
- 2 roues motorisés.

Nos outils

Une formation :

Prévenir le risque routier professionnel

Objectifs :

- Evaluer le risque routier encouru par les salariés
 - Repérer les conditions et les étapes permettant une démarche de prévention du risque routier
 - Mettre en place un plan de prévention du risque routier en entreprise.
-
- **Durée : 1 jour + 1 jour de retour.**
 - **Formation assurée par la Carsat, en Savoie si 12 à 14 entreprises .**

Nos outils

Brochures téléchargeable sur le site [www inrs.fr](http://www.inrs.fr)

- INRS ED 935, Maîtrise du RR
- INRS ED 986, Guide d'évaluation des risques
- INRS ED 6006, Informatique embarquée (TRM)
- INRS ED 6046, Choisir son VUL
- INRS ED 6055, Carnet d'entretien du VUL
- INRS ED 6114, VUL et surcharge
- INRS ED 6202, Plan de mobilité et sécurité durables

Téléchargeable sur le site [www carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

- SP 1182 Comment établir un plan de prévention du risque routier.